

PETIT CONTE DU 21^{ème} SIECLE

Auteur :

Colonel (er) Pascal DUHAR

Le FILON – juillet 2006



10 mai 2012 ; de notre envoyé spécial au Palais de Justice du Peuple à Bordeaux.

Le procès des descendants des négriers bordelais s'achève sur un verdict relativement clément. Pour s'exonérer des fautes de leurs aïeux qui s'étaient enrichis du commerce triangulaire fin du 18^{ème} siècle, les trois prévenus, messieurs NAIRAC, BRUGEVIN et TROPLONG, avaient soutenu la thèse révisionniste selon laquelle les errements du passé ne pouvaient être jugés qu'à l'aune du contexte socioculturel dans lequel ils s'inscrivaient. Bien évidemment, cette défense ne tint pas la route devant le tribunal : ce dernier condamna les trois héritiers à restituer les propriétés bâties sur la fortune de leurs ancêtres aux différentes associations de repentance populaire qui avaient porté l'affaire en justice.

Le parquet, qui avait demandé des peines de prison ferme, a laissé transparaître un léger étonnement devant la clémence du verdict, soulignant au passage combien la société française est encore loin d'avoir accompli son travail de repentance.

Début juillet, doit s'ouvrir à Paris, le procès du petit-fils du général S.ERASO. On se souvient de cet officier qui pendant la guerre colonialiste d'Indochine n'avait pas hésité à former un bataillon de parachutistes autochtones pour s'infiltrer derrière les lignes Viêt-Minh et détruire leurs colonnes de ravitaillement. Le petit-fils du général est attaqué en justice pour avoir soutenu que ces jeunes indochinois avaient suivi son grand-père pour défendre leur pays de l'invasion communiste alors qu'ils avaient manifestement été enrôlés de force.

On peut espérer que, cette fois, l'application de la loi de décembre 2008 sur la « repentance historique » du député S.REMAM permettra de rendre une sentence à la sévérité exemplaire;

NDLR : bien sûr, chacun aura compris que ce texte à la façon des contes de Voltaire doit être lu au second degré.